



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 024 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 5 octobre 2010

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 5 octobre 2010

•(1105)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. Andrew Lauzon): Mesdames et messieurs, je constate qu'il y a quorum.

[Français]

Nous pouvons donc procéder à l'élection à la présidence.

[Traduction]

Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Monsieur Anderson.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Avec le même enthousiasme dont le comité faisait preuve auparavant, je propose que Leon Benoit soit élu au poste de président.

Le greffier: David Anderson propose que Leon Benoit soit élu au poste de président.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

La motion est adoptée.

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et Leon Benoit dûment élu président du comité.

[Français]

Avant d'inviter le président à prendre place au fauteuil, si le comité le désire, nous passons maintenant à l'élection des vice-présidents.

[Traduction]

Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour le premier poste de vice-président, qui doit être un député de l'opposition officielle.

Monsieur Allen.

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Je propose Alan Tonks.

Le greffier: Mike Allen propose que Alan Tonks soit élu premier vice-président du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

La motion est adoptée.

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Tonks dûment élu président du comité.

[Français]

Je suis maintenant prêt à recevoir des nominations pour le poste de deuxième vice-président, d'un parti autre que l'opposition officielle.

Madame Brunelle.

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Oui, je propose Nathan Cullen.

Le greffier: Il est proposé par Mme Brunelle que Nathan Cullen soit élu deuxième vice-président du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et Nathan Cullen dûment élu deuxième vice-président du comité.

J'invite maintenant le président à prendre place au fauteuil.

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Je vous remercie tous infiniment de votre soutien enthousiaste, en particulier les collègues de mon parti. Merci à tous.

Toutes mes félicitations aux vice-présidents. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du comité. Nous avons bien hâte de mener tous ensembles des études très intéressantes.

Je peux dire que notre comité accomplit beaucoup de bon travail. Contrairement à d'autres comités, nous ne sommes pas très partisans, ce qui est une bonne chose. Nous pouvons ainsi être plus productifs.

C'est tout ce qui figure à l'ordre du jour. Nous pouvons nous réunir à nouveau jeudi pour nous occuper des travaux futurs. Nous sommes déjà saisis de certaines motions à cet égard. Le greffier vous enverra l'information sur ce qui avait été convenu avant les vacances. Ce sera à vous de décider si nous poursuivons certains de ces travaux.

Nous nous reverrons donc jeudi pour discuter des travaux futurs.

Encore une fois, merci à tous.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>